Mairie d'Etival-lès-Le Mans
72700 Etival-lès-Le Mans

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

☐ 1ère CATEGORIE ☑ 3ème CATEGORIE

Monsieur le Maire

Je soussigné PAULIN Jean-Luc, Vice-Président du club de pétanque d'Etival-lès-Le-Mans
domicilié à 57 avenue Georges Duhamel 72000 Le Mans
ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

du jeudi 28 mars 2024 à 9 heures
au jeudi 28 mars 2024 à 20 heures

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.
Le 24 janvier 2024

Signature

ARRETE DU MAIRE N° 2024-009

Je soussigné(e) Emmanuel FRANCO Maire d'Etival-lès-Le-Mans
Vu la demande ci-dessus.
Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;
Vu
Arrête :

M PAULIN Jean-Luc, Vice-Président du club de pétanque d'Etival-lès-Le-Mans est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie
Au terrain de pétanque d'Etival-lès-Le-Mans

Du jeudi 28 mars 2024 à 9 heures
Au jeudi 28 mars 2024 à 20 heures
à l'occasion d'un concours de pétanque
à charge pour lui de se conformer toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Etival-lès-Le-Mans, le 24 janvier 2024
Le Maire,